

Conseil scientifique

Formation restreinte

Lundi 20 mai 2019, 10h-12h

Présents : Olivier Borraz, Dominique Cardon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Martial Foucault, Mathieu Fulla, Charlotte Halpern, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Florian Oswald, Hélène Perivier, Guillaume Piketty, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Dina Waked.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

1/ Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 avril 2019

Les membres du Conseil scientifique adoptent à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 avril 2019.

2/ Présentation du programme PRESAGE

Hélène Perivier rappelle que le programme PRESAGE a trouvé sa place dans les initiatives interdisciplinaires et implique toutes les entités de Sciences Po : centres de recherches, départements, scolarité et formation continue. Le programme a pour objet de positionner Sciences Po dans le paysage international des études relatives au genre. Hébergé à l'OFCE, il a été créé en mai 2010 par Françoise Milewski et Hélène Perivier, avec le soutien de Jean-Paul Fitoussi et de Richard Descoings. PRESAGE n'est pas un centre de recherche : en tant que programme transversal, il bénéficie d'un réseau de chercheurs qui restent dans leurs départements, avec un ancrage disciplinaire fort, et qui se retrouvent autour des études de genre. Ce modèle repose sur l'idée que les études de genre ne sont pas une discipline, mais un champ de recherche qui nécessite des connexions pluridisciplinaires et interdisciplinaires pour produire des recherches novatrices. En tant que programme transversal, PRESAGE évite le cloisonnement et la ségrégation des études de genre au sein d'une unité et peut ainsi rayonner dans tous les départements et centres de recherche, avec une large diffusion des travaux des différents chercheurs et chercheuses – les études

de genre mobilisent surtout des femmes – dans leurs laboratoires respectifs. Les travaux menés dans le cadre de PRESAGE bénéficient également du regard extérieur des chercheurs ne travaillant pas sur cette thématique, ce qui ne peut qu'enrichir les recherches. Enfin, PRESAGE porte une dynamique forte en termes d'offre pédagogique, dans la même démarche transversale et non spécifique. Au lieu de proposer l'ouverture d'un master sur les études de genre, PRESAGE permet à tous les étudiants diplômés de Sciences Po d'avoir approché la thématique.

En termes de gouvernance, le programme est piloté à l'OFCE par Hélène Perivier, et encadré par un comité de pilotage pluridisciplinaire qui compte notamment Marta Dominguez, Hélène Le Bail, Réjane Sénac, Elissa Mailänder, Marie Mercat-Bruns. Représentatif des différentes disciplines enseignées à Sciences Po, le comité de pilotage donne un avis éclairé sur les propositions de cours qui lui sont soumises, sur les propositions de colloques, les professeurs invités, etc. Depuis septembre 2018, Violette Toye est chargée de l'administration du programme, dont elle a entièrement rénové le site internet. Le Conseil scientifique compte notamment parmi ses membres Anne Boring (responsable de la chaire Femmes et entrepreneuriat), Nancy Fraser, Nancy Folbre, Geneviève Fraisse, Amartya Sen, etc. Sa coloration économique est sans doute trop marquée, mais cela tient probablement au fait que le programme a été initialement porté par l'OFCE.

Depuis 2010, l'offre de cours s'est beaucoup développée. 25 enseignements sont proposés au Collège universitaire et 17 en master. Dans certaines écoles, les étudiants demandent des cours supplémentaires. Au niveau du Collège universitaire, les cours sont dispensés dans tous les campus, selon des équilibres différents. Sur le campus de Paris, il existe un cours séminaire en première année : il s'agit d'un cours exploratoire pluridisciplinaire donné par 4 professeurs en économie, sociologie, histoire et science politique. La majeure Économie et société offre un cours obligatoire sur les études de genre. Enfin, pour les 3 ou 4 années à venir, la thématique du grand cours de sociologie est le genre. Parmi les enseignements en master, il existe 2 cours sur le genre en formation commune (un en anglais, un en français). Les enseignements diffèrent ensuite selon les écoles, car les offres sont parfois complexes à mettre en œuvre dans des maquettes déjà complètes. L'École d'affaires publiques propose le certificat Égalité femmes-hommes et politiques publiques, élaboré en collaboration avec Najat Vallaud-Belkacem, et 2 études de cas. L'École doctorale propose le séminaire Genre et recherche. Par ailleurs, il existe un projet avec la DES pour ouvrir une certification en études de genre, toujours dans une logique transversale, qui validera un parcours exigeant, finalisé par la rédaction d'un mémoire. La certification sera un signal fort envoyé aux employeurs qui recevront des étudiants se destinant à travailler dans des institutions internationales. Enfin, elle améliore la visibilité des études de genre menées à Sciences Po.

PRESAGE fédère les chercheurs qui travaillent sur cette thématique commune. 13 chercheuses et 1 chercheur, répartis dans les différents centres de recherche de Sciences Po, collaborent pour organiser des événements, pour répondre à des projets de recherche et à des appels d'offres et pour mener des collaborations scientifiques spontanées. PRESAGE joue aussi un rôle d'attraction pour des chercheurs extérieurs qui cherchent un ancrage pour mener des études de genre. Par ailleurs, PRESAGE représente Sciences Po au sein de l'USPC et collabore avec l'Université de Paris, avec laquelle a été mise en place la Cité du Genre, réseau interdisciplinaire en études de genre qui dispose de fonds pour financer des laboratoires juniors (comme celui monté par des étudiants de Sciences Po sur l'histoire de la contraception), aider des publications et soutenir

l'organisation de colloques. En matière de recherche, l'objectif est de rendre les compétences des chercheurs visibles à l'extérieur sur les questions d'inégalités entre les sexes, de discrimination, de genre, etc.

Le dernier objectif de PRESAGE est la diffusion des productions académiques en études de genre, dans des conférences et des colloques. Le programme dispose également d'une page Facebook et d'un compte Twitter. 7 à 8 conférences sont organisées chaque année et sont destinées à un public très large. À Sciences Po, il existe un fort enjeu de visibilité. Si PRESAGE est une structure souple qui a du sens d'un point de vue scientifique, son défaut est d'être un peu fragile par manque d'institutionnalisation.

PRESAGE apparaît comme une initiative interdisciplinaire très dynamique grâce à son site Internet, mais n'est pas suffisamment visible à l'international. Contrairement à la LSE ou Columbia, Sciences Po ne montre pas à quel point elle est investie sur le sujet, alors qu'elle est parfois plus dynamique que ses partenaires internationaux. Deux points d'évolution pourraient être l'amélioration de la visibilité du programme à l'international et la circulation de l'information entre le programme et les centres de recherche.

En 2020, pour célébrer les 10 ans de PRESAGE, il est prévu un cycle de conférences exceptionnelles dans les 5 grandes disciplines de Sciences Po.

Guillaume Plantin indique qu'à l'occasion des 10 ans de PRESAGE, le numéro de *Cogito* portera sur la question du genre. En outre, le programme sera désormais mentionné en tant qu'initiative interdisciplinaire dans le rapport de la recherche.

Xavier Ragot indique que, abritant PRESAGE, l'OFCE fait son possible pour lui donner les moyens de se développer. La condition du succès du programme est qu'il irrigue tous les centres. L'approche économique est très présente en raison de l'impulsion initiale donnée par Jean-Paul Fitoussi, mais la problématique du genre doit se diffuser dans toutes les réflexions, car elle modifie beaucoup l'appréciation de thématiques comme l'égalité, la répartition des richesses, etc. La visibilité de PRESAGE doit être renforcée, car le programme est un atout pour Sciences Po et une possibilité de bien se placer sur l'échiquier international.

Marta Dominguez estime qu'il faut travailler l'offre pédagogique. Il est difficile pour PRESAGE de repérer les cours enseignés sur le genre, d'où la nécessité de lui faire remonter les informations afin de faciliter leur centralisation.

Hélène Périvier répond que PRESAGE connaît bien l'offre pédagogique, car les propositions d'offre de cours sont présentées à son comité scientifique qui les transmet à la scolarité après examen. Cela permet à PRESAGE de connaître les besoins à Sciences Po et de contrôler la qualité des cours proposés. En matière de recherche, le programme PRESAGE a permis à Sciences Po de remporter EGERA, projet européen visant à impulser des changements structurels dans les institutions pour promouvoir l'égalité. PRESAGE présente un intérêt pour tous les chercheurs, car il permet de décrocher plus facilement des financements européens, l'Europe exigeant que les institutions s'engagent dans cette problématique, tant en termes de recherche que de fonctionnement. PRESAGE travaille beaucoup avec la MAPS pour favoriser l'obtention de financements européens et mettre en avant l'atout que représente EGERA.

Marc Lazar note que la répartition des enseignements diffère selon les campus en région et s'enquiert des moyens éventuels d'y remédier.

Bénédicte Durand souligne la complexité de construire une maquette intercampus qui soit pérenne et lisible et qui offre une formation commune à tous les étudiants du premier cycle. Ce point d'attention est pris en compte dans le projet d'Acte II du Collège universitaire. La DES est très favorable à l'ouverture de certificats qui qualifient les parcours sur une compétence ou une coloration spécifique choisie par les étudiants pour leur parcours de formation. Après le genre, un certificat pourrait être ouvert sur l'environnement. Cela semble bien plus pertinent que la spécialisation dans des domaines clos.

Charlotte Halpern indique que la question du genre est un enjeu au même titre que l'environnement et le changement climatique. Il serait intéressant de disposer d'une banque de données, de cas et de textes qui permettraient aux enseignants d'intégrer de façon plus systématique une séance sur le genre ou l'environnement. Cela permettrait de transversaliser une thématique sans ouvrir de nouveaux cours. Par ailleurs, il faut améliorer les synergies au niveau des cotutelles de mémoires.

Hélène Perivier souligne que faire coïncider la transversalité et la spécificité est un grand défi, mais c'est la mission d'un programme comme PRESAGE. Disposer d'une banque de données serait en effet très intéressant. Une autre solution serait que les enseignants s'invitent mutuellement à participer à leurs cours respectifs pour présenter les thématiques qu'ils maîtrisent.

3/ Présentation du Centre des Politiques de la Terre

Guillaume Plantin indique que le Centre des Politiques de la Terre est un projet porté par l'Université de Paris et Sciences Po qui a récemment reçu le soutien de l>IDEX. C'est la première concrétisation des efforts visant à construire des initiatives de recherche communes avec l'Université de Paris. Ce projet a des racines profondes, depuis les premiers travaux de Bruno Latour avec l'IPGP. Jean Chiche et Charlotte Halpern se sont en outre largement investis dans ce projet.

Charlotte Halpern ajoute que la structure s'appuie sur un collectif interne à Sciences Po et pourrait préfigurer un programme environnemental à l'image de ce qu'est PRESAGE pour les études de genre. Le Centre des Politiques de la Terre (CPT) est un laboratoire hors les murs né du partenariat entre l'Université de Paris et Sciences Po. Le 25 avril 2019, il a obtenu un financement de 835 k€ sur 3 ans, dont 510 k€ alloués par l>IDEX. L'objectif du centre est de structurer une communauté académique autour des questions relatives au changement climatique, de la protection environnementale et des actions sociales, économiques et politiques menées pour y répondre. Le centre s'inscrit dans l'héritage du programme piloté par Bruno Latour à partir de 2014 avec l'USPC. Le projet de Centre des Politiques de la Terre a été monté avec les 3 composantes de l'Université de Paris (Paris 5, Paris 7, l'IPGP [Institut de Physique du Globe de Paris] et Sciences Po). Le centre souhaite reprendre, approfondir et pérenniser ce qui a été mis en place au cours du premier programme. L'équipe a été renouvelée en grande partie et une nouvelle génération s'est emparée de l'enjeu que représente l'analyse et la compréhension des phénomènes de changement climatique et de protection environnementale. Le centre s'inscrit donc dans la continuité tout en poursuivant un objectif de renouvellement. Jean Chiche a largement œuvré au cours des dernières années pour conserver une mobilisation interne sur le sujet. Le projet a été largement soutenu par Amélie Antoine-Audo au niveau institutionnel. La direction scientifique a aussi soutenu le projet, tant Christine Musselin que Guillaume Plantin. Enfin, le projet a été conçu en partenariat avec le groupe AIRE, l'atelier

interdisciplinaire de recherche en environnement, piloté par Richard Balme. Une vingtaine de chercheurs et une trentaine de doctorants, issus des différents laboratoires et départements de Sciences Po, sont impliqués dans la dynamique du Centre des Politiques de la Terre.

L'objectif du Centre des Politiques de la Terre est d'être un lieu de mise en débat de 3 grandes approches théoriques sur l'analyse des changements climatiques, de la protection environnementale et des actions menées en ce sens. Le centre mettra en débat, en concurrence et en relation ces 3 grandes hypothèses internationales. La première est l'interconnexion entre différents systèmes. La deuxième est l'anthropocène et la façon dont ce nouvel état biologique transforme la manière de penser et de gouverner le monde et les systèmes, de piloter la protection des écosystèmes et l'évolution du vivant. La troisième est la transformation socioécologique, avec un accent sur la dynamique et le rythme de cette évolution et de ces transitions. Outre le portage conceptuel, le centre est porté à l'interface de plusieurs disciplines et est profondément ancré dans l'interdisciplinarité : les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, les sciences du vivant. Enfin, l>IDEX a demandé que soit ouverte une réflexion à l'interface entre science et citoyenneté.

Le Centre des Politiques de la Terre est structuré autour de 5 grands axes de travail :

- Le territoire en mouvement et l'interface territoriale dans laquelle ces évolutions prennent place,
- L'interface entre vivant et société afin de dépasser le clivage entre nature et culture,
- La santé planétaire, en complémentarité des travaux menés par l'Université de Paris sur la santé publique,
- L'instabilité et les catastrophes,
- La science et la citoyenneté, en réponse à la demande de l>IDEX, pour réfléchir à l'interface entre la recherche produite par le centre et produite par d'autres disciplines et université, et à la façon dont elle est mise en dialogue et en débat avec des partenaires économiques, des représentants des associations, des collectivités territoriales ou des représentants de l'État.

Le centre a identifié 3 leviers pour favoriser et faciliter le travail interdisciplinaire.

- Le premier levier est la production de recherches en commun, avec la formation d'équipes travaillant sur des projets courts qui nourriront la conceptualisation du sujet. Il est prévu la formation de 2 campus anthropocènes. Les 4 membres fondateurs du centre travaillent déjà, chacun de leur côté, sur un terrain commun, à savoir les Antilles et plus précisément la Martinique qui fera l'objet du premier campus. Ce territoire conjugue des inégalités environnementales, sociales et politiques, des enjeux relatifs aux catastrophes naturelles et à la pollution. À noter que l'IPGP a des installations sur place, ce qui facilitera le travail. Le second campus associera plus facilement les étudiants, les chercheurs et les établissements, car il portera sur la région Île-de-France, notamment le bassin de la Seine.
- Le deuxième levier est la contribution sociétale afin de s'emparer du rapport entre sciences et citoyenneté. Il est proposé de créer un conseil de partenaires qui réunira des experts nommés *intuitu personae*, sans rapport avec les financements qu'ils pourraient apporter par ailleurs. Il est aussi proposé de créer un forum des politiques de la terre, en s'inspirant des initiatives d'autres LABEX (sur l'urbanisme à Bordeaux ou le genre à Genève). Ce forum mettra en débat les

Version validée au CS du 1^{er} juillet 2019

recherches produites par les chercheurs du Centre des Politiques de la Terre, en présence d'acteurs économiques, sociaux, politiques, etc., pour développer des partenariats.

- Le troisième levier est la visibilité et l'attractivité internationales. Les publications sont le premier élément : il est aussi prévu des ateliers d'écriture pour favoriser l'interdisciplinarité et la publication dans des revues de haut niveau. Il est proposé d'inviter une universitaire américaine, Anna Tsing, dans le cadre de la chaire Blaise Pascal.

Le centre repose sur une dynamique collective. La prochaine étape est que le centre s'empare des moyens mis à disposition par l'IDEX. C'est le rôle d'un chargé de mission à mi-temps qui mettra en place les différentes activités. Par ailleurs, 2 journées de séminaire résidentiel seront organisées les 17 et 18 juin, en présence d'une cinquantaine de chercheurs (dont une dizaine de Sciences Po), afin de discuter du contenu des futurs appels à projets et de mobiliser les chercheurs pour qu'ils s'emparent de ce centre et soumettent des projets de recherche à la rentrée afin de nourrir les futurs campus anthropocènes.

Sabine Dullin demande s'il est prévu que le centre héberge des doctorants ou des post-doctorants, notamment grâce aux importants financements dont il dispose.

Olivier Borraz demande comment le projet s'articule avec l'évolution pressentie du LIEPP et le projet de BASC qui ouvrira en 2020. Ces trois structures sont interdisciplinaires et étudient notamment le sujet de l'environnement et bénéficient de financements de l'IDEX. Il faudrait voir dans quelle mesure Sciences Po peut défendre la place des sciences sociales face à des disciplines qui en ont une vision plutôt pauvre.

Sophie Dubuisson-Quellier se réjouit que la présentation – et le centre par extension – ne se focalise pas uniquement sur le changement climatique et tienne compte de la dégradation environnementale, la biodiversité, la gestion des catastrophes, etc. Par ailleurs, le lien avec le LIEPP pose en effet question, notamment au niveau des politiques publiques : l'une des contributions de Sciences Po pourrait être la réflexion portée sur les politiques de transition qui se mettent en place dans divers domaines et sur la diffusion de la norme environnementale dans les politiques publiques.

Xavier Ragot souligne la nécessité d'inciter la coordination des travaux au sein de Sciences Po. L'OFCE travaille beaucoup sur l'approche macroéconomiques avec l'ADEME et fait des analyses économiques sur différents pays (l'Indonésie, la Tunisie, etc.) L'OFCE travaille aussi avec la Commission européenne. Il faudrait préciser comment cela est intégré dans les travaux et comment aura lieu l'incitation à s'ouvrir à d'autres centres de Sciences Po et à d'autres chercheurs.

Charlotte Halpern rappelle que le centre est créé en partenariat avec l'Université de Paris. Il est complémentaire de ce qui se structure en parallèle à Sciences Po, notamment au sein d'AIRE, et il permettra de nourrir encore davantage les relations entre les différents laboratoires de recherche pour travailler ces sujets. L'articulation est prévue pour favoriser la complémentarité et pour que chacun soit à sa place. Le Centre des Politiques de la Terre travaillera en partenariat avec des disciplines, sans risque d'instrumentalisation des recherches au niveau de la gouvernance, de la méthodologie et de la mise en débat des 3 approches conceptuelles, puisque ce sont les sciences sociales qui piloteront, penseront et développeront les recherches au sein du centre. S'agissant des rapports avec le LIEPP, il est intéressant de travailler en complémentarité, car le Centre des Politiques de la Terre n'est pas doté d'un volet relatif aux politiques publiques,

Version validée au CS du 1^{er} juillet 2019

d'une part parce que les fondateurs du centre ne le souhaitaient pas, d'autre part parce qu'ils savaient que cela serait pris en charge par le LIEPP. S'agissant des enseignements, la commande de l'IDEX était de ne pas en prévoir, le centre devant se cantonner à la recherche et éventuellement pouvant proposer de la formation continue. Les chercheurs du Centre des Politiques de la Terre travailleront sur des projets courts, et pourront éventuellement mettre en place des masters et des doctorats, mais ce n'est pas la commande initiale. Le budget du Centre des Politiques de la Terre prévoit l'embauche de 2 doctorants à temps plein qui travailleront sur des appels à projets. Par ailleurs, au niveau de la gouvernance, le conseil des tutelles compte un représentant du CNRS et des représentants d'organismes similaires qui pourront aider le centre au travers de contrats doctoraux en double tutelle : Sciences Po pourrait ainsi travailler avec ses partenaires de l'Université de Paris pour proposer des contrats doctoraux sur des sujets relatifs aux politiques de la terre. À terme, Charlotte Halpern ne doute pas que le Centre des Politiques de la Terre saura convaincre les tutelles d'offrir un enseignement nourri par la recherche.

4/ Plan de recrutement 2019-2020 : point d'étape

Guillaume Plantin indique que ce plan reprend les conclusions des échanges qu'il a eus avec les responsables de chaque centre à ce sujet. À partir de septembre 2019, il s'agira de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement. Cependant, si des opportunités exceptionnelles se présentent, la direction scientifique saura s'en emparer. Le plan de recrutement est le suivant :

- Pour le droit, un ou une *Assistant Professor* en droit de l'innovation et des nouvelles technologies, deux professeurs des universités avec des profils à préciser (droit des affaires et droit civil et économique des obligations et biens).
- Pour l'économie, un ou une *Assistant Professor* sans profil arrêté pour le moment et un professeur des universités en économétrie.
- Pour l'histoire, un ou une professeur des universités en littérature et politique pour renforcer les enseignements d'humanités politiques, un ou une professeur des universités en histoire politique, un ou une professeur des universités au profil encore ouvert, mais lié à l'histoire économique, et un ou une *Assistant Professor* en histoire de l'Asie.
- En sociologie, un ou une *Assistant Professor* en sociologie des techniques marchandes, un ou une *Assistant Professor* pour l'OSC avec un profil à préciser, probablement sur les inégalités, un ou une *Assistant Professor* ou un ou une ingénieur développeur pour le médialab qui ne serait pas membre de la faculté permanente.
- Pour la science politique, un professeur des universités au CDSP, un ou une spécialiste des États-Unis pour le CERI, un ou une *Assistant Professor* au CEE, et un ou une *Assistant Professor* pour le CEVIPOF.

Nicolas Sauger estime qu'une question importante se pose sur le statut de l'ingénieur développeur, la capacité de Sciences Po à prendre en charge de telles personnes et le positionnement de ces dernières entre la sphère académique et la sphère non académique. En outre, la gestion des carrières ne semble pas complètement assurée auprès de ces profils.

Sabine Dullin précise que, pour le poste Littérature et politique, l'idée serait de recruter un profil en littérature. Se pose la possibilité pour la personne recrutée de diriger des

thèses. Il faudrait connaître la position de l'École de doctorale vis-à-vis des disciplines non représentées à Sciences Po.

Guillaume Plantin répond que le sujet a été évoqué lors de la dernière réunion du dialogue de gestion : il est toujours prévu d'élargir le nombre de disciplines au sein desquelles il sera possible de soutenir des thèses à Sciences Po.

5/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e *Assistant Professor* (poste privé en tenure track) en sociologie, profil sociologie des techniques marchandes

Marc Lazar rappelle que la fiche a été communiquée aux membres du Conseil scientifique avant la séance.

Sophie Dubuisson-Quellier ne relève aucune question sur ce sujet.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e *Assistant Professor* (poste privé en tenure track) en sociologie, profil sociologie des techniques marchandes.

6/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2019

Marc Lazar rappelle que les candidatures ont été transmises en amont de la séance et propose à chaque direction de département de présenter le nombre de candidatures reçues, le nombre des renouvellements/créations, la répartition candidats internes/externes et femmes/hommes.

Pour l'économie, Thierry Mayer annonce que 9 demi-postes étaient ouverts. Une centaine de candidatures ont été reçues : une quinzaine ont été retenues et 8 candidats ont confirmé leur recrutement. Un demi-poste en développement n'est pas pourvu. Le nombre d'ATER externes correspond environ à la moitié des candidats retenus. Les ATER internes sont en fin de thèse à Sciences Po, en renouvellement ou en création. La parité hommes-femmes est strictement respectée.

Pour l'histoire, Sabine Dullin annonce 70 candidatures pour 4 demi-postes d'ATER, dont 9 candidatures internes de doctorants. 2 ATER internes et 2 ATER externes ont été recrutés, sans renouvellement de poste. La parité hommes-femmes est strictement respectée.

Pour la sociologie, Marta Dominguez annonce 86 candidatures (52 femmes et 34 hommes), dont 8 candidatures internes, pour 5 demi-postes d'ATER. 2 ATER internes et 3 ATER externes ont été recrutés, avec 2 hommes et 3 femmes.

Pour la science politique, Frédéric Ramel rappelle qu'il y avait 2 supports et 1 support interne. 50 candidatures ont été reçues pour le poste généraliste : 4 candidats ont été auditionnés (2 internes et 2 externes). La candidate interne a été retenue. Pour le poste Relations internationales, 26 candidatures ont été reçues : 4 auditions ont été menées (3 externes et 1 interne) : une des candidates externes a été retenue. Pour le troisième poste, 3 candidatures ont été reçues : 2 femmes ont été auditionnées pour 1 homme, et 2 candidats internes pour 1 candidat externe. À noter qu'au regard du peu de supports disponibles, il est impossible d'envisager des renouvellements. En 2019, cela a été un véritable problème au niveau de l'offre pour la politique comparée : l'ATER a très bien réagi et a su remplacer une professeure permanente en fin de premier semestre, mais

Version validée au CS du 1^{er} juillet 2019

le département n'a pas pu lui proposer de renouvellement. Par ailleurs, d'un point de vue de matériel, il serait pertinent de décaler de 10 jours le Conseil scientifique au cours duquel les recrutements d'ATER sont examinés, si possible vers début juin, car les départements subissent une pression considérable pour organiser les auditions en fin de semestre. Cela permettrait aux départements d'amorcer le recrutement plus sereinement et de mener les auditions plus finement.

Marta Dominguez estime que, plutôt que décaler le Conseil scientifique, il faudrait accorder plus de souplesse aux départements, notamment pour éviter que des candidats retenus ne se désistent au profit d'une offre dans une autre institution.

Frédéric Ramel souligne que certaines universités mènent des auditions jusqu'à mi-juin. En outre, le Conseil scientifique est seulement informé et n'a pas à valider les candidatures.

Marc Lazar précise que le Conseil scientifique doit bien valider ces candidatures.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2019.

7/ Questions diverses

Guillaume Plantin soumet aux membres du Conseil une proposition d'organisation renouvelée des FacSem. Il est proposé qu'ils ne durent qu'une heure et quart, de 12 h 30 à 13 h 45. Le changement est qu'il n'y aura qu'une présentation par un nouveau membre de la faculté, pendant 45 minutes, suivie d'une discussion de 10 minutes par un membre de la faculté permanente d'une autre discipline, puis d'un échange de 15 minutes avec l'audience. L'objectif est de susciter plus de dialogue interdisciplinaire qu'avec le format actuel dans lequel les 2 présentations sont souvent indépendantes en raison des contraintes calendaires des intervenants. Le nouveau format crée plus de travail pour la direction scientifique puisqu'il faut trouver un discutant adapté pour chaque présentation. La discussion n'aura évidemment pas le même degré de technicité que dans les séminaires académiques : son objectif est plutôt de susciter l'intérêt sur un sujet. Le format sera expérimenté dès la rentrée : les FacSem seront plus nombreux puisque de nombreuses personnes ont été récemment recrutées, mais ils seront plus courts et probablement plus stimulants sur le plan interdisciplinaire.

Marc Lazar indique que les doyens et les directeurs de centres et d'écoles ont reçu un email de Frédéric Mion annonçant le sommet de l'alliance U7, rassemblant une soixantaine d'universités internationales, à l'occasion du G7. Il souhaiterait que le Conseil scientifique soit informé de cette initiative.

Frédéric Mion indique que le projet, engagé depuis plus d'un mois, est de nature institutionnelle. Des réflexions menées en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères portaient sur la mise en œuvre d'un événement se tenant à Paris et réunissant des membres éminents du monde universitaire, en l'occurrence des présidents de grandes universités mondiales, afin de préparer le G7 qui se tiendra du 24 au 26 août 2019 sous présidence française à Biarritz. L'idée procède d'une initiative de Sciences Po, à savoir réunir pendant 2 jours les présidents de grandes universités de pays du G7, de pays invités à l'édition 2019 du G7 ou qui correspondent aux priorités stratégiques de la France en termes d'enseignement supérieur, dont certains pays d'Afrique. Ces présidents

Version validée au CS du 1^{er} juillet 2019

réfléchiront au rôle de l'université dans le monde à venir, dans une période où les universités comme lieux de production et de diffusion du savoir sont très attaquées. L'initiative a suscité l'intérêt des pouvoirs publics et nécessite en conséquence une concrétisation très rapide. Pour structurer les travaux de ces 2 jours, Sciences Po a essayé d'identifier des thèmes sur lesquels les présidents d'université travailleront collectivement afin d'aboutir à une liste d'engagements de ces universités qui sera remise au chef de l'État et diffusée auprès des participants du G7. Il s'agit d'un évènement scientifique et institutionnel visant à marquer la place des universités dans le monde. Frédéric Mion a évoqué ce sujet avec le comité exécutif et a transmis le mail évoqué par Marc Lazar. Ce message avait pour objet de porter ce projet à la connaissance des directeurs de centres et d'écoles et de demander à ceux qui auraient des idées de bien vouloir les faire connaître. Chacun est libre ou non de contribuer. Frédéric Mion espère que cette initiative sera couronnée de succès et qu'elle prospèrera à chaque édition du G7.

Olivier Borraz rappelle que la communauté de Sciences Po compte plusieurs lauréats IUF qui sont alors déchargés d'enseignement. L'IUF est censée verser la somme correspondante à cette décharge. Olivier Borraz demande s'il est envisageable que ces sommes soient redistribuées aux départements afin qu'ils créent des demi-postes d'ATER.

Frédéric Mion répond que cette proposition sera étudiée. Par ailleurs, il appelle de ses vœux que les ATER soient prioritairement affectés vers les campus en région pour effectuer leur charge d'enseignement. C'est là que les besoins en ressources d'enseignement sont les plus criants. Cela doit être inscrit très clairement dans les fiches de recrutement des ATER.

Marc Lazar ajoute que toutes les fiches de recrutement, qu'il s'agisse d'*assistant professor*, d'*associate professor*, de *full professor* ou de professeur des universités, doivent préciser que les enseignements se font à Paris et dans les campus en région. Il faut être ferme sur cette condition de recrutement, sans dérogation possible.

8/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en sociologie

Sophie Dubuisson-Quellier indique que le comité de sélection a reçu 14 dossiers : 8 femmes et 6 hommes, 10 français et 4 étrangers. À l'issue de la première réunion du 26 mars, le comité de sélection a décidé d'auditionner 4 candidats, dont 3 femmes. Les auditions se sont déroulées selon le format habituel à Sciences Po. Les échanges et les avis ont été consensuels et convergents, ce qui a facilité la décision. Émilie Biland a été classée première : elle est normalienne et titulaire d'un DEA de sciences sociales, d'un doctorat de sociologie de l'EHESS obtenu en 2008, et d'une HDR en sociologie de l'université de Strasbourg obtenue en 2017. Elle a commencé sa carrière en étant professeure adjointe à l'université de Laval, de 2010 à 2014. Depuis 2014, elle est maîtresse de conférences à l'université de Rennes 2, tout en étant toujours professeure associée à l'université de Laval. Ses travaux portent sur l'encadrement de la vie privée. Elle mène des enquêtes auprès de juges des affaires familiales et de professionnels qui encadrent la vie privée, notamment les avocats. Elle analyse la façon dont les trajectoires de ces professionnels et leurs modalités d'intervention ont des effets sur les inégalités de genre et de classe dans le traitement des cas considérés et des individus. Elle travaille au croisement de la sociologie et de la science publique, de la sociologie du droit et des inégalités. Elle mène des travaux comparatifs entre la France et le Québec, et prévoit des travaux sur le Chili. Son dossier de publication est jugé de très grande qualité. Elle a publié sa thèse et publiera

Version validée au CS du 1^{er} juillet 2019

prochainement son HDR. Elle a publié au sein du Collectif Onze l'ouvrage *Au tribunal des couples*, qui a été très marquant en sociologie du droit. Elle a publié plus d'une vingtaine d'articles et 13 chapitres dans des ouvrages collectifs. Son dossier est internationalisé par les terrains, par les collaborations qu'elle mène et par ses publications. Elle travaille actuellement sur un projet d'ERC et a récemment été sélectionnée comme membre junior par l'IEF.

Cécile Guillaume a été classée deuxième. Elle a soutenu une thèse en sociologie à l'IEP en 2000. Elle a obtenu une HDR de Paris 5 en 2016. Elle est maîtresse de conférences à l'université de Lille 1 depuis 2005 et *reader* à l'université de Roehampton depuis 2016. Elle travaille sur la sociologie des relations professionnelles dans trois directions : l'usage du droit dans les pratiques syndicales, la discrimination et le genre dans les relations professionnelles et les relations professionnelles dans les services publics, en comparant la Grande-Bretagne et la France.

Enfin, Philippe Steiner a été classé troisième. Professeur à l'université de Paris 4, il est, en France et à l'international, l'une des figures marquantes dans le domaine de la sociologie économique. Il travaille sur les théories de l'altruisme. Son dossier a été jugé moins en adéquation avec le profil recherché que les deux précédents.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en sociologie.

9/ Avis sur la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) d'Alain Pottage

Sébastien Pimont présente la procédure de recrutement. Le comité de sélection, présidé par Séverine Dusollier s'est réuni deux fois : le 28 février pour décider des personnes à auditionner et le 25 mars. Ont été auditionnés 6 candidats, 4 femmes et 2 hommes. Alain Pottage a été classé premier au terme des auditions. Il est *full professor* à la LSE au département de droit depuis 1990. De 1987 à 1990, il a été *lecturer* au King's College. Il est spécialiste en propriété intellectuelle et en droit de l'innovation, et travaille avec une approche théorique et interdisciplinaire très prononcée. Outre le droit, ses domaines de prédilection sont l'histoire des sciences et du droit, l'anthropologie du droit et la sociologie du droit. Son profil correspond exactement aux attentes et il présage très bien de son intégration au sein du centre de recherche de l'École de droit. La commission a conclu sur l'excellence du profil, à la fois sur l'ampleur théorique et interdisciplinaire remarquable de la candidature et la capacité d'Alain Pottage à s'intégrer.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) d'Alain Pottage.

10/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2019 de Vincent Desportes

Frédéric Ramel rappelle que Vincent Desportes est un général de deuxième section à la retraite. Sa trajectoire militaire au sein de l'institution française est très réussie. Il a été attaché militaire à l'ambassade de France à Washington et directeur de l'École de Guerre de 2008 à 2010. Depuis plusieurs années, il exerce des fonctions importantes au sein de

PSIA, en tant que conseiller pédagogique de la filière *International Security*. Il a créé une concentration *Defense and Security Economics*.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2019 de Vincent Desportes.

11/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne 2019

Marc Lazar annonce 3 demandes de congés sabbatiques : Cornelia Woll, Sabine Dusollier et Jenny Anderson. Les documents ont été envoyés au Conseil scientifique. Les avis sont convergents.

Alain Dieckhoff note que Jenny Anderson est rattachée au CNRS et demande si le Conseil scientifique doit étudier sa demande.

Guillaume Plantin précise que Jenny Andersson est titulaire d'une prime d'incitation à l'enseignement et qu'en conséquence, sa demande de congé sabbatique universitaire doit bien être examinée par le Conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne 2019.

12/ Avis sur le renouvellement de l'éméritat de Denis Segrestin

Olivier Borraz indique que Denis Segrestin a bénéficié d'un premier éméritat entre 2014 et 2019. Il demande un renouvellement pour 5 ans. Il prévoit de consacrer une partie de son deuxième éméritat à rédiger un ouvrage, ce qu'il n'a pas eu le temps d'entreprendre pendant les 5 années écoulées, au cours desquelles il a répondu à de nombreuses sollicitations. Il a notamment présidé un comité d'évaluation à l'ANR. Il est très présent au CSO où un bureau lui est réservé. Il est très disponible envers les doctorants et les post-doctorants. L'ouvrage qu'il prévoit de rédiger s'intitule provisoirement *La nature de la firme à l'heure de l'économie mondialisée*. Il a commencé un important travail de lecture et de recensement et prévoit d'utiliser de nombreux cas empiriques, développés par ses étudiants ou lui-même, dans son ouvrage. L'avis du département est extrêmement favorable au renouvellement de l'éméritat de Denis Segrestin.

Marc Lazar rappelle que cet éméritat sera le dernier que Denis Segrestin pourra demander puisque l'éméritat est désormais limité à 2 fois 5 ans.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le renouvellement de l'éméritat de Denis Segrestin.

13/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Carole Christen

Marc Lazar rappelle que les membres du Conseil scientifique ont reçu toutes les informations avant la séance, ce qui va permettre un examen rapide des demandes d'HDR, hormis pour celle de Carole Christen et de Géraldine Vaughan qui feront l'objet de quelques explications, leur dossier n'ayant pas été transmis avant la réunion. À noter que le nombre important de demandes d'HDR déposées à Sciences Po prouve le rayonnement de l'institution et le caractère attractif de l'établissement.

Version validée au CS du 1^{er} juillet 2019

Paul-André Rosental indique que Carole Christen a soutenu sa thèse en 2003 sur l'histoire de l'épargne au 19^e siècle. Sa thèse a été publiée en 2004. Elle a dirigé 7 volumes, publié 15 articles dans les revues de référence. Elle est membre de l'IUF. Elle enseigne à Sciences Po depuis 2010 et ses cours donnent largement satisfaction. Elle présente un projet sur l'histoire de l'enseignement populaire dans les milieux ouvriers au 19^e siècle. Paul-André Rosental indique émettre un avis très favorable quant à cette demande d'HDR.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Carole Christen.

14/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Elise Panalva Icher

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Elise Panalva Icher.

15/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Matthias Thiemann

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Matthias Thiemann.

16/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Géraldine Vaughan

Paul-André Rosental indique que Géraldine Vaughan a soutenu sa thèse en 2007 sous la direction de Robert Frank, sur l'histoire de l'immigration irlandaise vers l'Écosse à la fin du 19^e siècle. Sa thèse a été publiée en 2013. Géraldine Vaughan enseigne à l'université de Rouen dans un département d'études anglaises. Elle a publié un manuel d'agrégation, 10 articles notamment dans la revue *Histoire @politique* et la revue *Studies in Church History*. Elle enseigne depuis 2 ans à Sciences Po. Elle est membre de l'IUF. Elle participe au comité de rédaction de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et de la revue *Relations internationales*. Elle porte un projet sur l'histoire de l'anticatholicisme protestant en Angleterre, au Canada et en Australie au tournant du 20^e siècle. Paul-André Rosental indique avoir un avis favorable quant à cette demande d'HDR.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Géraldine Vaughan.

17/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Olivier Zajec

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Olivier Zajec.

18/ Avis sur la demande d'autorisation de Vincent Bignon à être rapporteur sur la thèse en économie d'Étienne Fize

Marc Lazar rappelle que les membres du Conseil scientifique ont reçu les éléments avant la séance, dont les avis favorables à cette demande.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation de Vincent Bignon à être rapporteur sur la thèse en économie d'Étienne Fize.

19/ Avis sur la demande d'autorisation d'Olivier Roueff à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Brianne Dubois

Marc Lazar rappelle que les membres du Conseil scientifique ont reçu les éléments avant la séance, dont les avis favorables à cette demande.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation d'Olivier Roueff à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Brianne Dubois.